

Points de mire



CEPES
CENTRE D'ÉTUDES DES POLITIQUES
ÉTRANGÈRES ET DE SÉCURITÉ

Activités minières et sécurité en Afrique

Par **Jean-Philippe Marcoux**

Chercheur au Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA)

Ce qui vient spontanément à l'esprit lorsque l'on évoque les enjeux de sécurité reliés aux ressources minières, ce sont les enjeux géopolitiques et géostratégiques reliés à l'accès et au contrôle, par les grandes puissances, de certains gisements de minéraux ou de métaux stratégiquement importants pour leur économie, mais aussi pour leur défense. Le continent africain, doté de richesses minières extrêmement importantes, a, depuis la colonisation, été le théâtre de la rivalité des grandes puissances pour le contrôle de ces richesses. Cependant, si l'exploitation minière représente un enjeu sécuritaire pour les grandes puissances, certains événements récents montrent qu'elle peut également constituer une menace sérieuse à la sécurité des populations ainsi qu'à la sécurité des pays africains eux-mêmes.

Le contexte

Depuis le début des années 80, le continent africain est soumis, par l'entremise des programmes d'ajustement structurels entrepris sous l'égide des institutions de Bretton Woods, à un processus de libéralisation économique extensif qui se poursuit toujours et ne semble pas vouloir s'arrêter. Ce processus de libéralisation économique fut accompagné d'un retrait programmé du rôle de l'État des fonctions redistributives et de développement économique et d'une réorganisation de son intervention vers la mise en place de cadres juridiques et d'institutions devant superviser le bon fonctionnement du marché, dans le but de favoriser des stratégies de croissance fondées sur la promotion des intérêts privés, bien souvent étrangers.

Au début des années 90, la Banque mondiale identifia le secteur minier comme un secteur d'importance primordiale pour le continent africain, soutenant que celui-ci pouvait contribuer de manière significative au développement de plusieurs pays d'Afrique et devenir une source appréciable de revenus de taxation et de devises étrangères.

Pour y parvenir, la Banque estima que les pays africains devaient attirer des capitaux nouveaux provenant de compagnies minières étrangères en mettant en place des cadres législatifs et réglementaires plus favorables à l'investissement privé et en privatisant les compagnies

minières publiques. Dans la mise en place de ces nouvelles règles devant encadrer l'exploitation minière en Afrique, on peut identifier trois générations successives de codes miniers, chaque nouvelle génération étant conçue pour s'aligner sur les codes les plus libéralisés de la génération précédente, le dernier en date étant celui de la République Démocratique du Congo (RDC). Le résultat des réformes est un processus de redéfinition du rôle de l'État, qui est maintenant celui d'un « facilitateur », impliquant un rétrécissement important de son contrôle sur la gestion et l'exploitation des ressources naturelles.

Risque de menaces à la sécurité humaine

Dans le contexte de la libéralisation, le Ghana fut le premier pays d'Afrique à introduire un nouveau code minier en 1986. Considéré à l'époque comme un modèle, de nouvelles réformes doivent maintenant y voir le jour afin d'aligner sa législation avec celle de la Tanzanie, exemple d'ouverture la plus poussée depuis l'introduction de son code minier en 1998. Ce dernier constitue un exemple frappant des conséquences que la subordination des droits économiques et sociaux aux droits de la propriété privée étrangère peut avoir sur les populations.

La libéralisation a eu un impact indéniable sur le dynamisme du secteur minier ghanéen, attirant plus de 6 milliards \$US d'investissement entre 1983 et 1998. Par contre, très peu d'effets se sont fait sentir sur l'économie ghanéenne dans son ensemble. En raison des avantages fiscaux et financiers consentis aux compagnies minières, les taxes et les redevances ne génèrent pratiquement aucun revenu pour le Gouvernement, et seulement un faible pourcentage des devises étrangères gagnées est internalisé dans l'économie nationale.

Un des effets majeurs des réformes fut la concession de zones d'exploitation minière toujours plus nombreuses à des compagnies étrangères. Ainsi, dans la région de Tarkwa, plus de 70% de la surface est actuellement en concession. Au total, près de 30% de la surface totale du pays doit progressivement être cédé en concession. Ceci, combiné au passage de l'exploitation minière sous-terrainne à l'exploitation minière de surface, a eu des conséquences très importantes sur les populations locales et sur l'environnement.

Près de Tarkwa, 14 communautés totalisant quelque 30 000 personnes ont été déplacées et relocalisées. Pour « convaincre » les gens de partir, les compagnies minières commencent souvent par couper l'approvisionnement en eau et en électricité, n'hésitent pas à recourir aux services de la police et de l'armée, et font démolir les maisons et les écoles



Unité du CEIM

Vol. 4, no 05 (08 avril 2003)
Disponible à l'adresse : <http://www.er.uqam.ca/nobel/cepes>
collection dirigée par Pierre Jolicoeur

UQAM
Université du Québec à Montréal

de ceux qui refusent de partir. On fait aussi état de compensations inadéquates, de nouvelles maisons beaucoup plus petites que les anciennes, et du fait que les nouvelles terres agricoles sont situées à huit kilomètres du village, avec des inspections à subir pour pouvoir traverser le territoire de la compagnie, rendant ainsi l'agriculture pratiquement impossible.

Des observations similaires ont été réalisées dans la région de Wassa, où la pollution de l'air occasionnée par l'exploitation minière de surface affecte grandement les rendements agricoles. Cette dimension de l'exploitation minière, mise de l'avant par des observateurs sur le terrain, est un des facteurs déterminant pour expliquer que 36% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition dans une région qui était autrefois reconnue comme le grenier du Ghana. La pollution de l'eau est aussi à la source de plusieurs problèmes de santé. Plusieurs personnes en meurent, faute de pouvoir se rendre à l'hôpital ou de pouvoir acheter les médicaments appropriés.

Ces observations sont révélatrices de ce qui peut être considéré comme le résultat des formes de libéralisation et de privatisation en l'absence de protections adéquates. Les événements survenus dans les régions de Tarkwa et de Wassa illustrent, de manière dramatique, les conséquences très réelles que peut avoir sur la sécurité humaine, entendue comme l'absence de menace au bien-être et au développement des êtres humains, la subordination des droits économiques et sociaux aux intérêts économiques privés par la privatisation de grandes étendues de territoire.

Risque de menaces à la sécurité des États

Fait paradoxal, la possession par un pays de ressources minières, qui pourrait normalement être considérée comme une garantie, ou à tout le moins une condition favorable au développement d'un pays, peut parfois représenter une menace à sa sécurité. En témoigne les récents événements survenus en Guinée, d'une part, et en République Démocratique du Congo, d'autre part.

Entre les mois de septembre 2000 et de juin 2001, les rebelles du Front révolutionnaire uni (RUF) de la Sierra Leone ont perpétré plusieurs attaques meurtrières en Guinée, semant la terreur au sein de la population guinéenne, ainsi que parmi les 75,000 réfugiés sierra-léonais vivant de ce côté de la frontière. Cette campagne des rebelles du RUF, soutenus par Charles Taylor, Président du Libéria, était en grande partie motivée par le désir de s'emparer des ressources diamantaires de la Guinée.

Le conflit armé impliquant ces trois pays est représentatif d'une « nouvelle géographie des conflits » où les mobiles de la guerre ne sont plus les différences ethniques, religieuses ou idéologiques, mais la compétition pour contrôler les richesses naturelles et minérales d'un pays ou d'une région.

La situation prévalant en RDC porte à un autre niveau les atteintes à l'intégrité d'un État que peut susciter

et, surtout, faire perdurer la possession de ressources minières. En août 1998 la RDC fut attaquée par des armées rwandaises et ougandaises. Au plus fort de la crise, sept pays africains furent impliqués dans ce conflit qui semble enfin sur la voie d'un règlement suite aux accords de Pretoria de juillet 2002 portant sur le retrait des troupes étrangères. Un rapport soumis au Conseil de Sécurité des Nations-Unies révèle la place centrale occupée par les ressources minières dans ce conflit ainsi que la complicité des compagnies minières étrangères.

Cette guerre fut caractérisée par une implication considérable des forces armées étrangères dans les activités minières et les activités financières afférentes afin de financer leur effort de guerre. Ce nouveau type de guerre marque une transition vers ce que l'on pourrait nommer le commercialisme militaire qui, contrairement au commerce militarisé normal dans lequel certains intérêts commerciaux tirent avantage de l'activité militaire, vient justifier et permettre le déploiement des forces armées nationales par des considérations commerciales. Les nombreux exemples d'entreprises commerciales mises sur pied par des armées ennemies en RDC, en plus de permettre l'autofinancement de la guerre, éliminant par le fait même les contraintes financières imposées par la guerre et permettant sa perpétuation, démontrent qu'un pays déstabilisé peut offrir d'importantes récompenses à l'élite politique et militaire des pays voisins.

Sans vouloir soutenir qu'ils en sont les causes uniques, nous avons esquissé dans la première section du texte deux facteurs qui contribuent de manière significative à l'instauration des conditions permettant ces atteintes à la sécurité des personnes et des États : premièrement, l'affaiblissement des États résultant notamment du processus de libéralisation économique introduit par les institutions financières internationales; deuxièmement, des réglementations trop faibles ou inexistantes, tant dans les États du Sud que dans ceux du Nord, permettant le commerce indiscriminé, via les entreprises transnationales, de ressources minières, diamantifères et autres, en provenance de zones de conflits armées.

Pour aller plus loin : suggestions de liens Internet

Site web du Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique
<http://www.unites.uqam.ca/grama/>

Sur le trafic des diamants et la sécurité humaine
<http://www.partnershipafricacanada.org>

Rapport au Conseil de Sécurité du Panel d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC :
http://carpeumnd.edu/Products/PDF_Files/congo_nws_docs/UN_rpt_cnflct_rsc_extractn_10_02.pdf

Banque mondiale sur l'exploitation minière
<http://www.worldbank.org/ogmc/>